

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



12 juillet 2022



L'enseignement de la conduite : un métier en mutation

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile consacre son nouvel Autofocus au secteur de l'enseignement de la conduite. Un secteur qui compte environ 12 250 entreprises et près de 27 000 salariés en 2021, dont la moitié est employée dans des établissements de moins de 6 salariés. Seules 3% des entreprises embauchent plus de 10 salariés.

L'évolution des réglementations, la crise sanitaire et les difficultés de recrutement, très importantes ces derniers mois, challengent les professionnels qui font preuve d'une grande résilience. Dans le même temps, la concurrence accrue, souhaitée par les pouvoirs publics afin de réduire le coût du permis de conduire, oppose les acteurs traditionnels du secteur et les nouveaux entrants que sont les plateformes numériques, dont la légalité est parfois contestée.

« *Le permis de conduire est un vecteur majeur d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale. Il est primordial que l'apprentissage de la conduite soit accessible au plus grand nombre. Dans le même temps, pour assurer les objectifs de sécurité routière et limiter l'accidentalité, la qualité de l'enseignement doit être optimale* » indique Marie-Sophie Girardin, Responsable projets de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, auteure de l'étude.

Un secteur dynamique qui recrute

Ces dix dernières années, le nombre d'entreprises du secteur a augmenté de +38 %. Même si le statut d'auto-entrepreneur monte en puissance avec l'assouplissement progressif de la réglementation et concerne aujourd'hui près des 3/4 des créations d'entreprises, **le modèle de l'entreprise de petite taille reste majoritaire.**

En 2021, l'emploi a fortement progressé (+7 %), porté par les pics d'activité, dus en partie au retard accumulé lors des confinements de 2020.

Le taux de **CDI du secteur est de 91 % et les femmes représentent 46 % des emplois**, tant dans les emplois administratifs, que les postes d'enseignant ou de direction. 22,5 % des salariés sont embauchés à temps partiel (vs. 10 % dans le reste de la branche), en raison notamment de besoin de présence sur des plages horaires spécifiques correspondant aux besoins de la clientèle.

Le secteur de l'enseignement de la conduite connaît actuellement de **grandes difficultés de recrutement, exacerbées par le fort dynamisme de l'activité : 74 % des recrutements concernent des**

QUI PASSE SON PERMIS ?

Environ 1,2 million de personnes s'inscrivent au permis de conduire chaque année (voiture, moto et poids lourd).

80 % des permis B délivrés concernent des jeunes de 16 à 24 ans. Depuis 2017, cette population augmente en France.

Le modèle de projection de l'INSEE prévoit une augmentation de 6 % de cette tranche d'âge de la population entre 2022 et 2032.

« *Cela devrait assurer une activité dynamique aux écoles de conduite dans les prochaines années* » souligne Marie-Sophie Girardin.

postes de moniteur d'auto-école, mais 22 % concernent également des métiers administratifs. Le métier d'enseignant de la conduite est considéré comme particulièrement difficile à pourvoir par les employeurs (pour 77 % des embauches). 1 800 postes n'ont d'ailleurs pas été pourvus sur la période étudiée par l'étude. « *C'est aujourd'hui la principale source d'inquiétude pour la majorité des entreprises* » indique Marie-Sophie Girardin.

Développer le digital tout en privilégiant l'accompagnement personnalisé : le juste équilibre à trouver pour les professionnels du secteur

Pendant la crise sanitaire, les écoles de conduite traditionnelles ont dû faire preuve d'une grande capacité d'adaptation en raison de restrictions longues et d'une concurrence digitale déjà existante. Les plateformes Internet ont en effet connu un essor en 2020 et 2021 profitant de leur avantage digital.

Ainsi, 1/4 des écoles de conduite traditionnelles ont développé l'apprentissage du code de la route en ligne, le plus souvent en visioconférence. D'autres stratégies de communication à distance se sont également développées à la faveur de cette période : 9 % des établissements ont mis en place la prise de rendez-vous en ligne, autant la vente en ligne et 13 % une communication internet.

« *Le challenge des écoles traditionnelles est de maintenir un accompagnement soutenu pour améliorer la réussite des apprentis conducteurs. En 2020, près de 44 000 candidats libres ont été examinés au permis B (+13 % par rapport à 2019). Or, le taux de réussite de ces candidats est de 45 % (-15 points par rapport au taux de réussite global et -26 points par rapport au taux de réussite en conduite accompagnée dans une auto-école* » souligne Marie-Sophie Girardin.

La branche accompagne les évolutions du secteur

La branche des services de l'automobile vient de créer une nouvelle certification Formateur aux métiers de l'Éducation et de la Sécurité Routières (FMESR) ; référencée au Répertoire national des certifications professionnelles en tant que Titre à finalité professionnelle. Elle remplace la formation qualifiante du Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs de l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM). Cette certification devient ainsi accessible en formation initiale et continue, y compris en alternance.

[Télécharger l'Autofocus](#)



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et Associés.

CONTACT PRESSE ANFA

Agence Apocope • Dorothee DAVID
01 45 78 87 37 • media@agenceapocope.com
communication@anfa-auto.fr

TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE
www.anfa-auto.fr/actualites